



Madame Muriel Pénicaud
Ministre du Travail
Hôtel du Chatelet
127, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 25 mars 2020

Madame la Ministre,

Depuis plus d'une semaine la France vit une période de confinement afin de lutter contre la propagation du Covid-19. Vous le savez, la restriction des déplacements de population a eu pour conséquence la forte baisse et même la fermeture de nombreuses entreprises, mettant un coup d'arrêt à l'économie du pays. Les associations et entreprises inclusives que nous représentons sont également fortement touchées dans leurs activités et une majorité d'entre-elles sont contraintes d'arrêter le travail.

Afin de limiter les conséquences désastreuses pour les entreprises, votre Gouvernement a immédiatement mis en place des mesures de soutien notamment à travers la possibilité de placer les salariés en activité partielle. Après quelques jours d'incertitude, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est venue confirmer la possibilité pour les structures inclusives de mobiliser l'outil de l'activité partielle pour leurs salariés afin de faire face à cette forte baisse d'activité.

Aujourd'hui, 80% des structures que nous accompagnons ont été contraintes de fermer en raison de la baisse de leurs activités, de l'indisponibilité des salariés (arrêt maladie -santé fragile, garde d'enfants, mobilité réduite), du champ de leurs activités accueillant du public (ressourceries, recycleries, restaurants solidaires...), de l'impossibilité de placer leurs salariés en insertion en télétravail, ou encore de l'immense difficulté à assurer la sécurité des salariés qui continueraient à se rendre sur leur lieu de travail.

Toutefois, depuis deux jours, les Di(r)ecctes rejettent parfois les demandes d'activité partielle d'établissements dont les activités ne sont pas expressément visées par les interdictions d'ouverture. Il semblerait que les services déconcentrés de l'Etat, de même que certains donneurs d'ordre, demandent dans ces cas-là aux structures de poursuivre leurs activités, quand bien même celles-ci les ont jugées dangereuses pour leurs salariés, ou impossibles à mettre en œuvre dans des conditions d'encadrement et d'accompagnement satisfaisantes.

Par ce courrier, nous tenons à vous alerter sur l'insécurité juridique et de facto économique qui pèse sur nos structures d'inclusion. En effet, loin de vouloir se soustraire à l'effort économique ou de céder à un effet panique lié à la crise actuelle, nos associations et entreprises inclusives ont une obligation d'employeurs quant à la sécurité de leurs salariés. Imposer les règles de distances nécessaires, intervenir avec des équipements adaptés, fournir du gel hydroalcoolique ou bien l'accès à de l'eau et du savon, faire évoluer l'organisation ou encore former les publics en insertion aux gestes barrières, n'est pas toujours possible pour les structures. En particulier, des activités de services à la personne ou nécessitant un contact avec le public sur des lieux de passage, font peser à nos yeux des risques trop importants de contamination.



Les employeurs que nous sommes font tout leur possible pour maintenir un accompagnement à distance des salariés en insertion, pour garder un contact avec les habitants, pour réorganiser le travail au mieux ; mais leurs moyens sont réduits et leur viabilité économique est percutée de plein fouet par ces ajustements. Le maintien de cet accompagnement, spécifique au secteur de l'insertion par l'activité économique et garant de la finalité sociale de nos structures, doit pouvoir se poursuivre à distance dans les meilleures conditions, et dans un cadre sécurisant pour les accompagnants, salariés permanents ou bénévoles, et les salariés en parcours d'insertion, particulièrement impactés dans ce contexte.

Aussi, nous demandons que nos structures, qui accueillent chaque année plus de 140 000 personnes dans un parcours vers l'emploi, puissent être accompagnées par les services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre de l'activité partielle ; que ces mêmes services témoignent à leur égard d'une bienveillance certaine, et fassent confiance a priori aux acteurs de terrain que nous sommes pour agir au mieux. Nous attendons de l'administration un soutien sans faille dans cette période complexe, afin de construire ensemble des modalités sécurisantes de maintien et de reprise de l'activité.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Copie du courrier adressé à Thibaut Guilluy Haut-commissaire à l'Inclusion dans l'emploi et à l'Engagement des entreprises.

Coorace
Président
Jean Burneleau

Chantier Ecole
Président
Emmanuel Stephant

CNLRQ
Présidente
Clotilde Bréaud

Emmaüs France
Président
Hubert Trapet

Fédération des
Acteurs de la Solidarité
Président
Louis Gallois

Réseau Cocagne
Président
Dominique Hays

Restos du Cœur
Président
Patrice Blanc

UNAI
Président
René Cartalas